

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24208</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIIN	Bruno COTHOUIS à partir de 19h40	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance : Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention de prêt des véhicules aux associations

Document annexé et présenté en séance

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

La commune a pris l'initiative de prêter des véhicules aux associations de Bressuire et des communes déléguées conformément aux modalités stipulées dans un projet de convention.

Le projet de convention qui a été établi prévoit le prêt de véhicules appartenant à la collectivité aux associations à but non lucratif ayant leur siège ou ayant une activité publique reconnue sur le territoire bressuirais uniquement dans les conditions précisément déterminées dans la convention jointe.

VU la convention de prêt de véhicules,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prêt,
- **D'AUTORISER** la Commune de Bressuire à signer la convention de prêt avec les associations de Bressuire et des communes déléguées.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Bérangère BAZANTAY

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_208-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024